

Retraites : " La question de la pénibilité au travail ne peut pas être abordée en silo "

Le psychiatre Patrick Légeron estime, dans une tribune au " Monde ", que la réforme des retraites ne peut ignorer la souffrance au travail, alors que la France est le pays qui prend le moins en compte la prévention des risques psychosociaux.

Les études européennes indiquent que les salariés français sont parmi ceux qui aspirent le plus à partir à la retraite. Le souhait exprimé par nos compatriotes de cesser de travailler dès que possible est à mettre en relation avec d'autres études qui indiquent qu'ils sont parmi les plus stressés au travail.

La question de la pénibilité au travail est certes abordée dans le débat sur la réforme des retraites, mais elle se focalise sur la seule pénibilité physique des métiers qui y sont exposés avec la possibilité d'un départ du travail plus précoce. La pénibilité psychologique n'est absolument pas prise en compte, alors que, depuis plusieurs années, les grandes institutions (Organisation mondiale de la santé, Bureau international du travail) soulignent que le stress est devenu le premier risque pour la santé des travailleurs.

Selon les données les plus récentes, entre un quart et un tiers des salariés français souffrent de stress au travail. Des chiffres nettement plus élevés que ceux relatifs à la pénibilité physique. Dans une étude couvrant la dernière décennie, Santé publique France s'inquiète de la progression des souffrances psychologiques liées au travail.

Comment alors peut-on imaginer que l'hypothèse de reculer l'âge de départ à la retraite puisse être acceptée quand le travail est encore vécu par un nombre important de nos concitoyens comme source de mal-être ?

Dépression, burn-out, voire suicide

Malheureusement, la France est aussi le pays qui a le moins pris en compte la prévention des risques psychosociaux, à l'origine de cet hyperstress et des nombreuses conséquences qui y sont liées : dépression, burn-out, voire suicide. Là encore, les comparaisons internationales ne sont pas en notre faveur. Le rapport de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail sur les risques professionnels (Esener-2, 2014) indique que seulement 29 % des entreprises françaises ont mis en place des actions de qualité pour prévenir les risques psychosociaux, alors qu'elles sont plus de 50 % en moyenne en Europe.

La tendance est de traiter indépendamment les thèmes du chômage, des retraites, de l'emploi des seniors, de la qualité de vie au travail, etc. Il faut davantage réfléchir à une approche globale du travail, car tous ces thèmes sont intriqués entre eux

Quant à la formation des managers sur cette question, elle n'est mise en place que dans 46 % des entreprises françaises, contre 73 % en moyenne en Europe. C'est ainsi, sans surprise, que 35 % des salariés français pensent que leur employeur ne s'intéresse pas du tout à leur bien-être psychologique contre 16 % en Suisse ou en Allemagne.

Alors que la préoccupation du " bien-être " inspire le monde du travail des pays d'Europe du Nord depuis plus de trente ans, nos entreprises n'ont inscrit que très récemment la question de la qualité de vie au travail à leur agenda.

Les divers accords nationaux interprofessionnels (ANI) signés par les partenaires sociaux, tant sur le stress au travail en 2008 que sur la qualité de vie au travail en 2013, n'ont pas conduit à une réflexion approfondie sur ce sujet et surtout à la mise en place de véritables actions de prévention. Or, on sait que ces dernières doivent être développées dans plusieurs domaines, dont ceux de l'organisation du travail et des pratiques managériales encore trop défailtantes. Donnons un seul chiffre : 60 % des salariés français estiment que leur manager est une source de stress pour eux, alors qu'ils ne sont que 10 % en Norvège.

Source de satisfaction

De leur côté, les pouvoirs publics, mobilisés sur d'autres chantiers sociaux, ont trop négligé la question de la santé psychologique au travail. En 2010, Muriel Pénicaud, alors responsable des ressources humaines d'un grand groupe du CAC 40, remettait au gouvernement de l'époque un rapport sur le thème du bien-être et de l'efficacité au travail.

Actuellement chargée de la question de la pénibilité dans le chantier de la réforme des retraites, la ministre du travail semble avoir délaissé la dimension psychologique de la pénibilité. De même, le récent rapport sur la santé au travail, rédigé par la députée Charlotte Lecoq, remis en 2018 au premier ministre et qui, lui aussi, met l'accent sur l'insuffisance de la prise en compte des risques psychosociaux au travail dans notre pays, apparaît être resté lettre morte (" Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée ", voir lien PDF).

La question du travail ne peut pas être abordée en silo. Hélas, la tendance est de traiter indépendamment les thèmes du chômage, des retraites, de l'emploi des seniors, de la qualité de vie au travail, etc. Il nous faut davantage réfléchir à une approche globale du travail, car tous ces thèmes sont intriqués entre eux.

Repenser la retraite en négligeant le travail n'est donc pas satisfaisant. La retraite ne doit pas être vécue comme le moyen de se " libérer " d'un travail jugé trop éprouvant. Se contenter de reconnaître la pénibilité de certains métiers pour leur permettre cette légitime " libération " plus tôt n'est pas suffisant. Il est temps d'agir avec plus de détermination pour que le travail en lui-même soit source de satisfaction et que les salariés s'y épanouissent. Partir à la retraite prendra alors un autre sens pour eux.

Patrick Légeron est coauteur du rapport sur " Le burn-out " pour l'Académie nationale de médecine (2016).

<http://tinyurl.com/s2lttej>